

UNESCO/BIE/C.64/3
Genève, 11 janvier 2016
Original : anglais

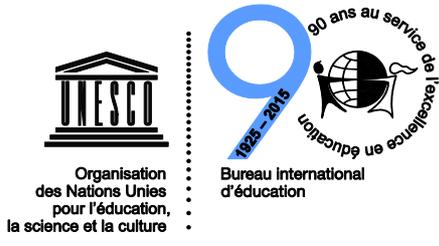
90 ans au service de l'excellence en éducation!

SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION DU CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Genève, 13 - 15 janvier 2016

PROJET DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS ET BUDGET 2016

5



Projet de programme de travail et de budget pour 2016 présenté à la 65^e session du Conseil du BIE

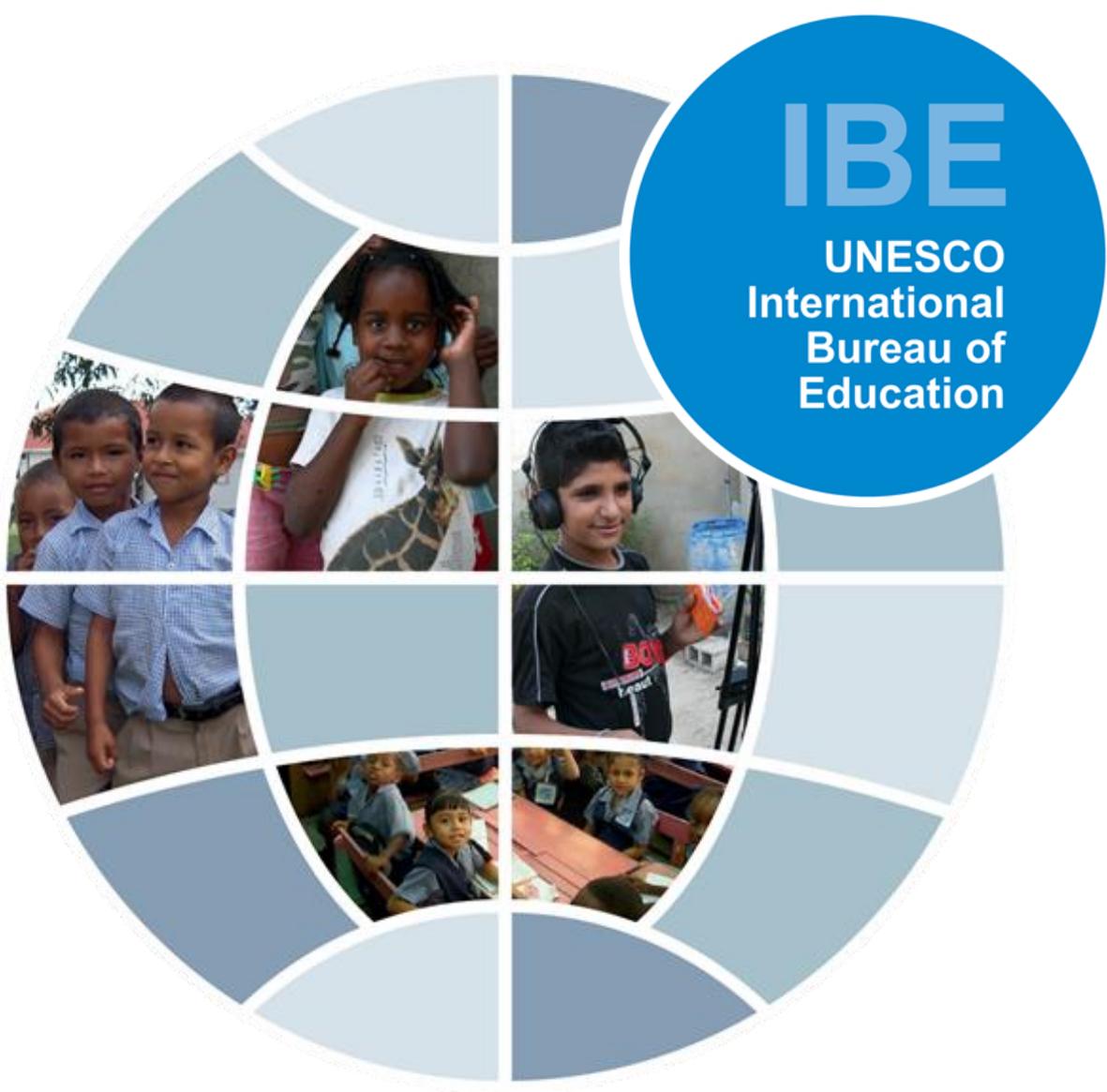


Table des matières

- I. Le Contexte du programme
- II. Résultat escompté 1 du BIE, contribuant à l'axe d'action 1 [Résultats escomptés : 1,5,6 & 7] et aux axes d'action 2 et 3 [Résultat escompté 11]
Les capacités individuelles et institutionnelles en conception, en élaboration et en mise en œuvre de processus curriculaires de qualité sont renforcées, et les innovations et initiatives de réforme et de révision en matière de curriculum sont soutenues
- III. Résultat escompté 1a du BIE, contribuant à l'axe d'action 1 [Résultats escomptés : 1 & 5] et à l'axe d'action 3 [Résultat escompté 11]
Les capacités des États membres à analyser et à éliminer les contraintes systémiques afin d'assurer de manière équitable une éducation et un apprentissage de qualité adaptés au développement sont renforcées
- IV. Résultat escompté 2 du BIE, contribuant à l'axe d'action 3 [Résultat escompté 11]
Une base de connaissances solide pour éclairer des prises de décision et des pratiques fondées sur des données probantes en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation est rendue plus performante et mise en œuvre
- V. Conférence internationale de l'éducation
- VI. Développement institutionnel et organisationnel
- VII. Données budgétaires

Annexe 1 ODD 4 et cibles

I. Le Contexte du programme

Introduction

Ce document présente le programme de travail et budget proposé pour 2016 à la 65^e session du Conseil du BIE pour examen et approbation. Il a été élaboré à la lumière des objectifs de développement durable (ODD) récemment adoptés, en particulier l'ODD 4 et l'agenda Éducation 2030 qui sont dûment reconnus. Ce projet de programme de travail et de budget prend aussi pleinement en compte le mandat, les fonctions essentielles et les documents d'orientation de l'UNESCO tels que les documents C/4 et C/5 ainsi que les résultats escomptés qui leur sont associés, la stratégie du secteur pour 2014-2021 et la stratégie visant à faire du BIE un centre d'excellence.

L'ODD 4 et l'agenda Éducation 2030 engagent les États membres de l'UNESCO à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Il convient de souligner que par « tous » on entend toutes les personnes sans distinction de sexe, d'âge, de race, d'origine ethnique, de religion, de langue, de lieu de résidence, d'habitat, de conditions de vie, d'handicap, ayant le statut de migrant, et des autochtones, etc. « Tous » doivent bénéficier d'une éducation de qualité adaptée au développement et de possibilités d'apprentissage efficace tout au long de la vie permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir contribuer de manière optimale au développement durable et inclusif et en bénéficiant, comme le prévoient les ODD et les programmes nationaux de développement.

Le projet de programme de travail et de budget proposé met à profit le positionnement stratégique et l'expertise du BIE pour contribuer de manière optimale à la réalisation de l'ODD 4 et, par conséquent, à celle des 16 autres ODD dont l'actualisation repose sur une éducation de qualité adaptée au développement.

Rôle central du BIE dans la réalisation des ODD

Le mandat du BIE – « l'excellence en matière de curriculum et de questions associées » – est au centre de tous les éléments essentiels de l'ODD 4 : **qualité, pertinence, équité et apprentissage tout au long de la vie**. Il serait difficile de réaliser l'un quelconque des éléments de base de l'ODD 4 sans accorder une attention toute particu-

lière au curriculum et aux questions qui lui sont étroitement associées : *l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation*.

Le curriculum détermine fondamentalement la qualité de l'éducation et des expériences d'apprentissage. Il définit les compétences actuelles et futures qui rendent l'éducation **pertinente** pour un développement global, inclusif et durable.

Grâce à son rôle dans l'élaboration des politiques éducatives dans le monde (par exemple, la Conférence internationale sur l'éducation de 2008 et les conférences précédentes), le BIE s'est fait le champion de **l'équité** et de **l'inclusion** par et dans l'éducation et l'apprentissage. Le BIE continue à ce jour à rendre opérationnel l'équité et l'inclusion en concevant des cadres, des normes et des standards pour la conception et le développement des curricula nationaux, en analysant les curricula existants dans toutes leurs tendances de biais et en élaborant les directives du Secteur de l'éducation de l'UNESCO en matière d'équité et d'inclusion.

En choisissant *l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation* comme « questions associées au curriculum », le BIE s'intéresse au contenu et aux processus fondamentaux qui déterminent la **qualité** et **l'efficacité** de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que leur **pertinence vis-à-vis du développement**.

Une transition sans heurts entre les différents niveaux d'éducation et cadres d'apprentissage dépend avant tout de la conception du curriculum. Lorsqu'ils sont correctement appliqués, ces principes de base – c'est-à-dire, *la portée, le séquençement, l'équilibre, les équivalences, l'articulation verticale et horizontale, la modularisation souple, la présentation et l'offre* – ils sont en effet indispensables pour donner effet aux politiques nationales et mondiales d'apprentissage tout au long de la vie tel que prévu dans l'ODD 4. De plus, les questions associées au curriculum visées par le BIE – *l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation* – sont des instruments fondamentaux pour faire des politiques d'apprentissage tout au long de la vie une réalité.

En outre, avec le quatrième de ses six domaines programmatiques, le BIE assure directement aux États membres un appui technique pour améliorer la **qualité** de leurs systèmes d'éducation et d'apprentissage et leur **pertinence vis-à-vis du développement**.

Le projet de programme de travail et de budget proposé pour 2016 est donc guidé par la nécessité pour le BIE :

- i) de contribuer de manière optimale à la réalisation de l'ODD 4 et de ses objectifs par pays ;
- ii) d'intensifier son appui technique direct aux États membres pour améliorer la qualité de leurs systèmes d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie et leur pertinence vis-à-vis du développement ;
- iii) de contribuer de manière optimale aux résultats escomptés du Secteur de l'éducation de l'UNESCO tel que mentionné dans le document 38 C/5 ;
- iv) de consolider et intensifier les progrès du BIE vers l'obtention du statut de centre d'excellence mondialement reconnu ;
- v) d'appuyer l'alignement des six domaines programmatiques à moyen terme du BIE sur les fonctions essentielles de l'UNESCO.

Les domaines de programmation à moyen-terme : Accélération vers le Statut de Centre d'Excellence

Innovation et leadership en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation (Fonction normative) vise à repenser et à repositionner le curriculum pour le placer au cœur du dialogue et des interventions sur le développement durable aux niveaux national et mondial dans le contexte de l'ODD 4 et de l'agenda Éducation 2030. Il vise aussi à repositionner le curriculum en tant qu'outil indispensable pour mettre en œuvre les politiques sur l'apprentissage tout au long de la vie.

Questions fondamentales et d'actualité en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation (Fonction de laboratoire d'idées) a pour objectif de mettre au point des principes directeurs en matière de curriculum ainsi que des prototypes dans les domaines où la demande est forte et où les États membres ont peu d'expérience et/ou dans les domaines où les États membres ne réalisent pas les progrès escomptés.

Production et gestion de connaissances en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation (Fonction de centre d'information et d'échanges – *Clearinghouse*) vise à améliorer l'accès physique et substantiel aux connaissances fondées sur des données probantes nécessaires pour orienter la conception et le développement du curriculum, ainsi que pour l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation

conformément aux exigences de l'agenda Éducation 2030. Concrètement, le BIE mettra davantage l'accent sur sa fonction de passeur de connaissances en vue de combler les lacunes entre les connaissances produites et leur application en se centrant sur **le curriculum et la pertinence de l'éducation vis-à-vis du développement**, et sur **l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation**. Le BIE améliorera également la diffusion réelle et virtuelle des connaissances fondées sur des travaux de recherche de pointe à des spécialistes ciblés.

Renforcement systémique de la qualité et de l'adéquation au développement de l'éducation et de l'apprentissage (Fonction de renforcement des capacités) vise à renforcer les capacités des États membres à analyser et à éliminer les principaux obstacles qui les empêchent d'assurer de manière équitable, et en faisant une utilisation judicieuse des ressources, une éducation de qualité et adaptée au développement ainsi que des possibilités efficaces d'apprentissage tout au long de la vie comme le préconise l'ODD 4.

Rôle de leadership dans le dialogue mondial sur le curriculum et l'apprentissage (Fonction de leadership intellectuel) vise à maintenir le dialogue mondial sur les implications conceptuelles et opérationnelles des ODD en général et de l'ODD 4 en particulier pour la conception et le développement des curricula nationaux et pour les résultats de ces processus. En menant ce dialogue, le BIE renforcera également sa position en tant que centre d'excellence mondial en matière de curriculum et de questions associées et en tant que contributeur indispensable à la réalisation de l'ODD 4.

Développement institutionnel et organisationnel (Fonction de renforcement des capacités du BIE) a pour objectif d'aider à renforcer la capacité du BIE de mettre en œuvre la stratégie visant à en faire un centre d'excellence et d'atteindre les résultats escomptés dans le secteur de l'éducation afin de contribuer au mieux à la réalisation de l'ODD 4 et de l'agenda Éducation 2030.

II. Résultat escompté 1 du BIE, contribuant à l'axe d'action 1 [Résultats escomptés : 1, 5, 6 & 7] et aux axes d'action 2 et 3 [Résultat escompté 11]

Les capacités individuelles et institutionnelles en conception, en élaboration et en mise en œuvre de processus curriculaires de qualité sont renforcées, et les innovations et initiatives de réforme et de révision en matière de curricula sont soutenues

En 2016, le BIE continuera de renforcer son rôle de chef de file intellectuel mondial en matière de curriculum, d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation, ce qui a entraîné davantage d'affinement et de débats pour la validation et l'adoption du changement de paradigme curriculaire présenté en vue d'une première consultation en 2015 lors du forum mondial sur l'éducation (WEF), et contribuant ainsi à une pleine adhésion des participants. Plusieurs modalités seront utilisées, dont des e-forums électroniques modérés avec le Réseau mondial du curriculum et d'autres parties prenantes, le blog sur les Réflexions en cours et le premier congrès mondial du Réseau mondial du curriculum. Le BIE intensifiera et élargira son appui technique aux États membres pour qu'ils puissent aligner leurs cadres curriculaires sur les exigences de l'ODD 4, c'est-à-dire le nouveau paradigme curriculaire qui comporte une perspective technologique et l'anticipation durable des compétences futures. Le BIE appuiera l'extension géographique du Diplôme post-licence pour couvrir deux régions supplémentaires en 2016. Des connaissances fondées sur la recherche seront incorporées en permanence dans le cours pour en assurer la qualité, la pertinence et l'actualité.

Activités	Impact escompté	Risques	Atténuation des risques
<p>1. Conduire et appuyer un dialogue mondial sur le changement de paradigme (conformément aux cibles 4.1 et 4.7 et au moyen de mise en œuvre visé au paragraphe 4.c de l'ODD 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> Lancer des forums électroniques modérés sur le changement de paradigme mondial du curriculum avec des membres du Réseau mondial du curriculum et des facultés d'éducation en tant que principaux participants cibles et avec d'autres éducateurs en tant que participants secondaires ; Soutenir le blog sur la Réflexion en cours sur les principaux enjeux actuels en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation ; Lancer un forum électronique modéré sur les normes relatives au curriculum et un document normatif devant servir de ressource et de guide pour les États membres qui veulent améliorer leur processus de conception et de développement de leurs curricula conformément à l'ODD 4 ; Concevoir et définir les futures compétences qui devront servir de document de référence pour les États membres qui souhaitent améliorer la pertinence vis-à-vis du développement – et la pertinence temporelle – de leurs curricula ; Faire avancer les préparatifs du congrès mondial sur le curriculum, notamment par des consultations régionales directes, en vue de garantir l'adoption officielle de tous les instruments normatifs produits par le BIE en collaboration avec le Réseau mondial du curriculum et les autres parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> Les États membres contribuent plus largement au paradigme mondial proposé pour le curriculum et y adhèrent davantage ; Une conceptualisation commune du curriculum et des règles et normes communes prennent racine ; La capacité d'anticipation des centres de développement du curriculum s'améliore dans les États membres, comme en témoigne la liste des compétences actuelles et futures intégrée dans les curricula nationaux ; La reconnaissance de la fonction normative et du rôle de chef de file du BIE progresse, comme l'atteste le nombre d'États membres qui recherchent l'appui technique du BIE et/ou appliquent ses textes normatifs ; Le partenariat et la collaboration entre le BIE et le Réseau mondial du curriculum se renforcent ; Le partenariat et la collaboration entre le BIE et l'OCDE s'améliorent. 	<ul style="list-style-type: none"> En cas de manque de crédits pour la traduction et l'interprétation, il pourrait y avoir un déséquilibre dans la participation régionale et donc dans l'adhésion ; L'adoption d'un paradigme mondial peut nécessiter un processus de consultation beaucoup plus long ; La pénurie de personnel peut continuer d'entraver une coordination en temps voulu de toutes les activités. 	<ul style="list-style-type: none"> Prise de contact avec des entités régionales (communautés économiques régionales, bureaux régionaux, groupes de réflexion, etc.) pour convoquer des consultations régionales lors d'événements organisés par ces entités, et élargir la portée mondiale des travaux du BIE par le biais du réseau mondial du curriculum, des blogs multilingues et des réseaux sociaux ; Dans la mesure où les ressources financières le permettent, traduire les principaux textes normatifs ; Multiplier les activités de sensibilisation et de plaidoyer par le biais des médias sociaux ; Reprogrammer les activités pour 2017 si la pénurie de ressources humaines s'avère insurmontable.

<p>2. Renforcer les réseaux et les partenariats mondiaux pour le curriculum et l'apprentissage (conformément aux sept cibles et au moyen de mise en œuvre visé au paragraphe 4.c de l'ODD 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancer officiellement le Réseau mondial du curriculum et publier son mandat ; • Appuyer et élargir les contacts virtuels par l'intermédiaire de son réseau des Alumni du Diplôme, de blogs multilingues et de réseaux sociaux en tant que plateformes de production et de partage des connaissances sur les problèmes, tendances et pratiques en matière de curriculum ; • Appuyer la communauté de pratique dans l'élaboration du curriculum en tant qu'outil de partage des connaissances. 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'interaction et du partage des connaissances entre le BIE et le Réseau mondial du curriculum, comme le montre le nombre de membres du réseau qui participent activement aux activités du BIE ; • Augmentation du nombre des membres du réseau des Alumni ; • Élargissement de l'interaction entre le BIE et la communauté de pratique ; • Nombre croissant de partenaires bénéficiant des services et de l'expertise du BIE. 		
<p>3. Élever la qualité de la formation du Diplôme post-licence en conception et développement du curriculum (conformément à la cible 4.1 et au moyen de mise en œuvre visé au paragraphe 4.c de l'ODD 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réviser et actualiser les sessions de formation du Diplôme en face-à-face et en ligne essentiellement à la lumière du nouveau paradigme curriculaire et des questions traitées dans le cadre de l'agenda Éducation 2030 ; • Actualiser la banque de ressources curriculaires et le matériel de formation du Diplôme afin d'élargir la perspective internationale comparative et d'intégrer des modules thématiques sur des questions fondamentales et d'actualité concernant le curriculum et l'apprentissage ; • Continuer de former des animateurs et des tuteurs pour faciliter la formation du Diplôme et mieux en assurer le suivi ; • Continuer de suivre l'impact du Diplôme sur le terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les diplômés sont mieux à même d'appuyer les efforts déployés par leur pays pour aligner les curricula sur l'agenda Éducation 2030 ; • Au niveau des pays, le leadership technique pour la conception, le développement et la mise en œuvre des curricula continue de se renforcer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible taux d'achèvement de la formation des candidats en raison de leur charge de travail ; • Les ministères de l'éducation ne reconnaissent pas le Diplôme et n'encouragent pas les professionnels à suivre la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que la formation soit plus souple et que chacun puisse la suivre à son rythme ; • Intensifier le dialogue avec les responsables des ministères de l'éducation sur la nécessité d'instaurer un leadership technique pour assurer les processus de réforme et de développement curriculaires.

4. Revaloriser le Diplôme au niveau Master (conformément à la cible 4.1 et au moyen de mise en œuvre visé au paragraphe 4.c de l'ODD 4)

- En Afrique, lancer un système de qualification à trois niveaux (certificat d'enseignement, diplôme et master) en conception et développement du curriculum en partenariat avec la Section du développement des enseignants (ED/ESC/TED) au Siège de l'UNESCO, l'Université ouverte de Tanzanie (OUT), l'Internationale de l'éducation et d'autres partenaires ;
- En Amérique latine et dans les Caraïbes, lancer le Master en curriculum et en apprentissage au sein d'un groupement d'universités et d'instituts de formation des enseignants, en commençant (à confirmer) avec l'Université San Ignacio de Loyola (au Pérou) et l'Institut de formation des enseignants BYCENJ (à Jalisco, Mexique).

- La professionnalisation de la conception, du développement et de la mise en œuvre du curriculum continue de s'améliorer en Afrique, en particulier dans les régions francophones ;
- Les partenariats entre le BIE et les institutions académiques s'améliorent.

- Les États membres manquent de ressources pour financer la participation du personnel des ministères de l'éducation et des institutions associées aux programmes de Diplôme et de Master.

- Intensifier la mobilisation de ressources pour financer des bourses d'études et élargir la base de partenaires ayant un intérêt suffisamment grand pour les cours pour fournir des bourses.

5. Fournir une assistance technique sur mesure en fonction des besoins du pays identifiés par les autorités nationales ou les anciens étudiants (interventions post-formation, conformément aux cibles 4.1, 4.3, 4.5, 4.6 et 4.7 et au moyen de mise en œuvre visé au paragraphe 4.c de l'ODD 4)

- Appuyer les plans d'analyse et de développement du Secteur de l'éducation de la Tanzanie en partenariat avec le Siège de l'UNESCO, l'IIEP et le Bureau de Dar es-Salaam ;
- Contribuer à l'élaboration de la proposition de réforme nationale du curriculum de l'Afghanistan en partenariat avec le Ministère de l'éducation et le Bureau de l'UNESCO à Kaboul ;
- Soutenir la mise en œuvre du processus de réforme curriculaire dans l'enseignement primaire et secondaire au Kenya en partenariat avec le Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie, l'Institut du développement du curriculum du Kenya (KICD) et le Bureau de Nairobi ;
- Appuyer le programme de réforme du curriculum au Congo Brazzaville en collaboration avec le Bureau de l'UNESCO, la Section de la formation des enseignants au Siège et éventuellement la Banque mondiale ;
- Renforcer la participation des femmes dans les STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) au Cambodge, en Indonésie, au Kenya et au Nigéria par des politiques, des curricula, de la pédagogie, la formation des enseignants et le perfectionnement professionnel, en partenariat avec la Malaisie et les secteurs de l'éducation et de la science de l'UNESCO ;
- Commencer à fournir ou continuer de fournir un appui technique aux pays qui en ont déjà fait la demande directement ou par l'intermédiaire des bureaux nationaux de l'UNESCO : Afghanistan, Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Cambodge, Cap-Vert, Indonésie, Kenya, Madagascar, Maurice, Niger, Nigéria, République du Congo, République démocratique du Congo, Sénégal, Seychelles. Swaziland et Tanzanie.

- Les curricula des États membres s'améliorent et permettent de mieux soutenir la qualité, l'équité et la pertinence de l'éducation conformément au nouveau paradigme curriculaire et à l'ODD 4 ;
- La capacité technique des États membres à concevoir, développer et mettre en œuvre des curricula s'améliore ;
- La reconnaissance mondiale du BIE en tant que partenaire technique précieux pour les États membres dans son domaine de compétence prend de l'ampleur ;
- La réputation du BIE en tant que centre d'excellence grandit.

- Lenteur, voire interruption parfois, du rythme de travail dans le pays.

- Renforcer la collaboration avec les structures de l'UNESCO sur le terrain qui, par leur présence permanente, permettent de maintenir la dynamique nécessaire.

6. Maintenir et élargir la couverture géographique du Diplôme (conformément à la cible 4.1 et aux moyens de mise en œuvre visés aux paragraphes 4.b et 4.c de l'ODD 4)

- Dispenser le Diplôme en Afrique (cinquième édition) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (septième édition)
- Lancer le Diplôme dans les États arabes ;
- Préparer l'extension du Diplôme en Asie et en Europe de l'Est à partir de 2017.

- L'impact et la visibilité du BIE augmentent à l'échelle mondiale.

- Flux de fonds imprévisibles à destination des universités partenaires pour appuyer des programmes menés en collaboration avec le BIE ;
- Les pénuries de personnel au BIE peuvent entraver les progrès.

- Collaborer étroitement avec les universités partenaires pour leur permettre de trouver un financement durable ;
- Continuer de demander aux membres du Conseil du BIE de persuader leur pays de détacher du personnel et de verser des contributions volontaires pour que le BIE ait les effectifs suffisants pour faire face à l'accroissement de la demande de services.

7. Renforcer la capacité des États membres à concevoir et à développer des curricula en lecture dans les premières années de scolarité (conformément aux cibles 4.1, 4.6 et 4.7 et au moyen de mise en œuvre visé au paragraphe 4.c de l'ODD 4)

Mise en œuvre de la dernière année du projet de trois ans intitulé *Améliorer les acquis de la lecture dans les trois premières années du primaire* (2013-16) financé par le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) afin d'appuyer les efforts du Burkina Faso, du Niger et du Sénégal pour améliorer les niveaux de lecture et d'écriture des élèves dans les trois premières années de l'enseignement primaire. Les activités prévues pour 2016 sont les suivantes :

- Dans le cadre des réformes curriculaires mises en œuvre dans ces trois pays, fournir une assistance technique aux ministères de l'éducation au moyen :
 - d'une série d'ateliers de développement des capacités organisés à l'intention des chefs d'établissement, des enseignants et des formateurs d'enseignants pour qu'ils apprennent à améliorer les méthodes d'enseignement et d'apprentissage de la lecture et de l'écriture ;
 - de l'expérimentation de la nouvelle approche curriculaire dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans les premières années de scolarité au sein des instituts de formation initiale et en cours d'emploi.
- Publier et diffuser (en anglais, la version française étant déjà disponible) un rapport d'étude sur l'identification des facteurs qui jouent un rôle capital dans l'amélioration des programmes de lecture au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal ;
- Produire un livre (en anglais) sur des questions en rapport avec l'enseignement et l'apprentissage de la lecture dans une perspective comparative internationale, en mettant l'accent sur le partage des leçons tirées des trois études de cas du projet ;
- Organiser une conférence internationale sur les approches et stratégies de lecture et d'écriture dans les premières années de scolarité qui engagent les trois ministères de l'éducation, et pour lancer le débat sur la pertinence de normes régionales/internationales concernant l'apprentissage de la lecture à un âge précoce (Sénégal, second semestre de 2016).

- Nouvelle vision de la lecture et de l'écriture dans les premières années de scolarité partagée avec les décideurs, les spécialistes du curriculum et les formateurs d'enseignants ;
- Amélioration de la base de connaissances sur l'enseignement et l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et meilleure harmonisation du curriculum dans le domaine de l'alphabétisation précoce pour les trois ministères de l'éducation ;
- Amélioration des processus et résultats d'apprentissage grâce à la mise en œuvre des nouveaux curricula nationaux dans les trois pays, principalement dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans les premières années de scolarité ;
- Amélioration des connaissances des directeurs d'écoles, des enseignants et des formateurs d'enseignants en matière de pratiques efficaces d'enseignement de la lecture ;
- Reconnaissance permanente du rôle de chef de file intellectuel du BIE dans ce domaine critique et actuel.

- Instabilité politique dans les pays participants ;
- Faiblesses dans la gestion et les compétences du personnel (chargé du projet) et changements opérés dans les ministères de l'éducation des trois pays ;
- Manque de ressources humaines et de temps pour les essais pilotes dans les trois pays.

- Le gouvernement du Sénégal peut allouer des ressources et utiliser les outils du projet pour entreprendre la phase pilote ;
- Engager de nouveaux acteurs/gestionnaires dans les ministères de l'éducation pour assurer la continuité et le suivi du projet.

<p>8. Renforcer la capacité des États membres à concevoir et développer des curricula en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) (conformément à la cible 4.7 de l'ODD 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> Appuyer des interventions nationales globales en vue de l'intégration de l'ECM dans les politiques et les curricula en partenariat avec le Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (APCEIU, à confirmer) de l'UNESCO et aussi en partenariat avec l'équipe responsable du Rapport mondial de suivi sur l'éducation au Siège Étendre l'analyse comparative de l'ECM lancée en 2015, couvrant des régions et des contextes divers, ce afin de dresser un tableau préliminaire bien étayé de la présence des concepts et principes d'ECM dans les documents curriculaires nationaux et d'apporter une première contribution concernant le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la cible 4.7 de l'ODD 4 (à confirmer) 	<ul style="list-style-type: none"> La base de connaissances nécessaire pour guider l'intégration de l'ECM dans les curricula et les systèmes d'éducation des États membres s'améliore ; La fonction de création de connaissances du BIE continue de prendre de l'importance ; Les partenariats techniques du BIE se renforcent. 	<ul style="list-style-type: none"> Les États membres peuvent avoir tendance à utiliser une approche par sujet de l'ECM ; Manque de données disponibles en ligne pour analyser la présence de l'ECM dans les curricula actuels. 	<ul style="list-style-type: none"> Définir clairement une liste de méthodes pour gérer l'ECM dans le système éducatif en général et dans les curricula en particulier qui serviront de matériel de référence pour les États membres. Utiliser le Réseau mondial du curriculum pour mettre à disposition les données à l'échelon des pays sur l'ECM..
<p>9. Renforcer les capacités des États membres à concevoir et développer des programmes holistiques d'éducation et de protection de la petite enfance (EPPE) (conformément à la cible 4.2 de l'ODD 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> Par le biais des discussions sur le Réseau mondial du curriculum et sur la base des connaissances partagées dans le cadre des « Réflexions en cours sur les principaux enjeux actuels en matière de curriculum et d'apprentissage », examiner et valider le document de discussion « Questions de politique générale en matière d'éducation et de protection de la petite enfance : une perspective curriculaire » ; Commencer la mise en œuvre du projet sur l'appui à des programmes holistiques d'EPPE au moyen d'interventions globales dans les politiques et les curricula nationaux en partenariat avec Nestlé, en prenant le Botswana, les Seychelles, l'Arabie Saoudite et le Cameroun comme pays pilotes. 	<ul style="list-style-type: none"> La capacité des États membres à concevoir et mettre en œuvre des programmes holistiques d'EPPE de qualité se renforce. 	<ul style="list-style-type: none"> L'allocation des ressources à l'EPPE, en particulier en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Asie de l'Ouest, demeure un obstacle essentiel à la traduction des savoirs en programmes efficaces. 	<ul style="list-style-type: none"> Faire prendre conscience de l'importance de l'EPPE aux pays partenaires et via le Réseau mondial du curriculum.
<p>10. Renforcer les capacités des États membres à concevoir et développer des curricula inclusifs (conformément à la cible 4.5 de l'ODD 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> La banque de ressources du BIE intitulée <i>Reaching out to All Learners: A Resource Pack for Supporting Inclusive Education</i> (Atteindre tous les apprenants : Banque de ressources à l'appui de l'éducation inclusive) sera publiée et diffusée dans différentes langues pour aider les États membres à faire en sorte que leurs systèmes éducatifs en général et leurs 	<ul style="list-style-type: none"> La capacité des États membres à concevoir et mettre en œuvre des politiques et des curricula inclusifs est accrue ; 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de ressources pour traduire les Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation et la Banque de res- 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le dialogue avec les États membres et l'appui technique qui leur est fourni pour la

<p>curricula en particulier soient équitables et inclusifs, conformément à l'ODD 4 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Principes directeurs de l'UNESCO pour l'inclusion dans l'éducation, élaborés sous la conduite du BIE, seront publiés et diffusés dans différentes langues et validés dans le cadre de réunions de dialogue politique et technique. Ils serviront à aider les États membres à intégrer l'éducation inclusive et les curricula inclusifs, en partenariat avec la Section Éducation pour l'inclusion et égalité des genres (ED/IPS/IGE) ; • Soutenir les efforts des États membres pour offrir des moyens d'apprentissage et de formation souples en matière d'éducation inclusive, de paix et d'éducation fondée sur les droits conformément à l'agenda Éducation 2030, et ce spécialement à l'intention des populations vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité des États membres à suivre les progrès vers une éducation et des curricula équitables et inclusifs est renforcée. 	<p>sources dans au moins quatre langues de l'ONU ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de volonté politique et d'infrastructures pour faire de l'éducation des populations vulnérables une priorité. 	<p>mise en place de stratégies et pratiques efficaces visant à intégrer l'éducation et les curricula inclusifs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engager les ministères de l'éducation et les partenaires à mobiliser les ressources nécessaires pour publier les Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation et la Banque de ressources dans au moins quatre langues de l'ONU ; • Appuyer le plaidoyer pour le droit à une éducation équitable et la sensibilisation à ce droit.
<p>11. Renforcer les capacités des États membres à concevoir et développer des curricula fondés sur des approches par compétences (conformément à la cible 4.1 de l'ODD 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec l'OCDE, le BIE mettra au point une liste de futures compétences essentielles à acquérir à chaque niveau du système d'éducation général. Cette liste servira de référence, de règle et de norme pour les États membres ; • Le BIE se servira du Réseau mondial du curriculum et d'autres réseaux professionnels pour organiser une consultation sur la liste des futures compétences et l'adopter par la suite ; • Le BIE fournira aux États membres, à leur demande, un soutien technique pour les aider à adopter une approche par compétences de leurs curricula dans une optique futuriste ; • En partenariat avec l'ISU, le BIE consolidera le rôle du curriculum pour ce qui est de guider l'évaluation et appuiera la conception d'évaluations guidées par les curricula. 	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité des États membres à élaborer des curricula pertinents (du point de vue temporel et géographique) s'améliore ; • La fonction normative du BIE a de plus en plus d'impact et de visibilité ; • Les partenariats techniques du BIE s'élargissent et la réputation de ce dernier se consolide. • 	<ul style="list-style-type: none"> • Parvenir à un consensus sur les normes et règles en matière de curricula peut être délicat sur le plan politique. 	<ul style="list-style-type: none"> • D'importants investissements devraient être faits pour la consultation de toutes les parties prenantes essentielles tout au long du processus de définition et d'adoption des normes et règles proposées.

12. Renforcer les capacités des États membres à concevoir et développer des politiques et des curricula pour l'éducation des jeunes (conformément à la cible 4.4 de l'ODD 4)

- La mise en œuvre de l'initiative de l'UNESCO « Jeunesse et apprentissage face aux réalités changeantes : réexamen de la pertinence de l'enseignement secondaire », menée par le BIE et la Section Partenariats, Coopération et Recherche (ED/ESC/PCR), se poursuivra en Amérique latine et dans les Caraïbes et pourra s'étendre à d'autres régions (Afrique, région arabe et/ou Asie-Pacifique).
 - Le BIE, ED/ESC/PCR et l'IIEP-Buenos Aires publieront (en anglais et en espagnol) les conclusions des études réalisées en Amérique latine et dans les Caraïbes sur la culture et l'éducation des jeunes, et tout particulièrement sur leur désengagement.
 - Par l'intermédiaire du Réseau mondial du curriculum, les connaissances acquises sur les difficultés et les succès dans l'éducation des jeunes seront débattues et les réponses en matière de formation seront adaptées à la demande des États membres.
- Les partenariats techniques du BIE s'élargissent et la réputation de ce dernier se consolide ;
 - La base de connaissances nécessaires pour orienter l'intégration holistique des jeunes s'améliore et elle devient accessible dans les régions où les problèmes des jeunes sont particulièrement marqués.
- Le financement destiné à élargir la recherche à d'autres régions peut ne pas être disponible.
 - Maintenir la mobilisation de ressources provenant d'entités qui appuient les programmes pour la jeunesse dans des régions ciblées.

III. Résultat escompté 1a du BIE, contribuant à l'axe d'action 1 [Résultats escomptés : 1 & 5] et à l'axe d'action 3 [Résultat escompté 11]

Les capacités des États membres à analyser et à éliminer les contraintes systémiques afin d'assurer de manière équitable une éducation et un apprentissage de qualité adaptés au développement sont renforcées

Ce domaine programmatique est en étroite corrélation avec l'esprit et la lettre de l'ODD 4. C'est pourquoi le BIE a déjà une longueur d'avance pour ce qui est d'offrir aux États membres l'assistance technique dont ils ont besoin pour atteindre l'ODD 4.

Le BIE a intégré ce domaine programmatique dans son programme de travail en 2015, reconnaissant qu'une mise en œuvre efficace et influente du curriculum dépend du fonctionnement efficace d'autres segments du système éducatif. Le curriculum étant étroitement lié à la plupart, si ce n'est l'ensemble, des éléments fondamentaux du système éducatif, l'efficacité d'un curriculum même solide peut donc être sérieusement réduite par : le manque d'enseignants qualifiés capables de le dispenser ; un environnement physique de l'enseignement et de l'apprentissage inadapté à la réalisation de ces derniers ; un système d'évaluation qui ne permet pas d'évaluer les éléments contenus dans le curriculum ; des circonstances psychosociales qui rendent inefficace l'apprentissage des apprenants ; une pédagogie et des processus d'apprentissage inefficaces et d'autres éléments encore. Pour que le curriculum favorise réellement une éducation de qualité et un apprentissage efficace adaptés au développement, il doit s'inscrire dans un système éducatif qui fonctionne correctement.

En 2016, le BIE apportera en permanence son soutien aux États membres pour leur permettre de renforcer les capacités de leurs systèmes d'éducation et d'apprentissage en vue d'assurer, de manière équitable et en utilisant efficacement les ressources dont ils disposent, une éducation pertinente et de qualité et des possibilités effectives d'apprentissage tout au long de la vie. En résumé, le BIE continuera d'aider les États membres à atteindre l'ODD 4. En outre, il concevra et gèrera des programmes de formation à l'intention des responsables techniques de haut niveau des ministères de l'éducation pour qu'ils soient à même de transformer et gérer leurs systèmes éducatifs en vue de réaliser l'ODD 4 et de permettre d'acquérir de futures compétences.

Activités	Impact escompté	Risques	Atténuation des risques
<p>1. Renforcer les capacités des ministères de l'éducation à analyser et à éliminer les contraintes systémiques qui entravent la mise en œuvre de manière équitable d'une éducation pertinente et de qualité et de possibilités efficaces d'apprentissage tout au long de la vie (conformément à l'ODD 4 transversal à toutes les cibles)</p> <ul style="list-style-type: none"> Appuyer une analyse systémique des principales contraintes qui entravent la qualité de l'éducation et l'efficacité de l'apprentissage dans deux nouveaux pays 	<ul style="list-style-type: none"> Les capacités analytiques et opérationnelles des ministères de l'éducation sont renforcées ; La capacité des États membres à identifier et établir par ordre de priorités les contraintes systémiques qui entravent l'éducation et l'apprentissage est améliorée dans les pays partenaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> Rythme lent des pays participants ; Les changements fréquents à la tête des pays ont pour conséquence d'interrompre ou de faire cesser les initiatives ; La pénurie de personnel obéit peut entraver sérieusement les progrès. 	<ul style="list-style-type: none"> Sélection d'institutions éducatives nationales relativement plus stables en tant que points focaux pour les activités ; Soutien des efforts visant à mobiliser des contributions volontaires pour le BIE et à détacher du personnel.
<p>2. Apporter un appui technique au développement et à la mise en œuvre d'interventions pour éliminer les contraintes systémiques identifiées dans huit pays ayant déjà entrepris les analyses systémiques, en commençant par l'établissement de la liste des problèmes communs identifiés collectivement par les pays partenaires (conformément à l'ODD 4 transversal à toutes les cibles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> La capacité opérationnelle des États membres à concevoir, développer et mettre en œuvre des interventions qui améliorent la qualité de l'éducation et l'efficacité de l'apprentissage est renforcée dans huit pays partenaires ; 		
<p>3. Actualiser et améliorer la base de données des pratiques prometteuses en matière d'amélioration systémique de la qualité de l'éducation et de l'efficacité de l'apprentissage (conformément à l'ODD 4 transversal à toutes les cibles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le leadership et la capacité opérationnelle à assurer de manière équitable une éducation et un apprentissage tout au long de la vie qui soient de qualité et adaptés au développement parmi les États membres sont accrus ; 		
<p>4. Concevoir, mettre en place et gérer divers programmes de formation pour renforcer le leadership technique dont les ministères de l'éducation ont besoin pour satisfaire aux exigences inhérentes à l'ODD 4, aux plans de développement nationaux et aux compétences du XXI^e siècle</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les partenariats du BIE s'améliorent. 		
<p>5. En partenariat avec l'IJET et Google, aider les États membres à adopter une perspective technologique pour leurs systèmes d'éducation, en commençant avec quatre pays pilotes</p>			

IV. Résultat escompté 2 du BIE, contribuant à l'axe d'action 3 [Résultat escompté 11]

Une base de connaissances solide pour éclairer des prises de décision et des pratiques fondées sur des données probantes en matière de curriculum, d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation est rendue plus performante et mise en œuvre

En 2016, le BIE renforcera son rôle de courtier de connaissances afin de combler les lacunes entre les connaissances produites et leur application dans la pratique. Le renforcement de ce rôle est capital pour distinguer le BIE en tant que chef de file intellectuel dans les domaines relevant de sa compétence. S'il joue ce rôle avec efficacité, le BIE servira également de « guichet unique » pour tout ce qui est nouveau dans les domaines essentiels relevant de sa compétence. Ce domaine de programme est aussi crucial pour maintenir les autres domaines de programmes à la pointe du savoir ainsi que les services de formation et d'assistance technique du BIE. En 2016, le BIE axera son rôle de courtier de connaissances sur quatre thèmes en rapport avec son mandat essentiel : le curriculum et la pertinence de l'éducation vis-à-vis du développement, l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation.

S'agissant des États membres, le rôle renforcé de courtier de connaissances du BIE augmentera les connaissances analytiques et la base de données nécessaire pour éclairer les décisions et pratiques dans le cadre de l'agenda Éducation 2030 et de la mise en œuvre de l'ODD 4. Un effort concerté sera aussi réalisé pour améliorer la diffusion des connaissances à un public ciblé, en s'attachant en priorité aux spécialistes du curriculum, aux évaluateurs, aux formateurs d'enseignants, aux enseignants et aux décideurs. Par ailleurs, le BIE réorientera le contenu de ses actuelles publications phare, comme la revue *Perspectives*, pour les harmoniser davantage avec son mandat essentiel.

Activités	Impact escompté	Risques	Atténuation des risques
<p>1. Renforcer et orienter la fonction de passeur de connaissances (conformément à la cible 4.1 de l'ODD 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner, simplifier et résumer les recherches les plus récentes sur les sciences de l'apprentissage et créer des implications évidentes pour les politiques et les pratiques, en mettant l'accent sur les principales tendances des cinq dernières années et en prévoyant les tendances futures : <ul style="list-style-type: none"> ○ au moins 10 produits présentés sur la plateforme du BIE • Examiner, simplifier et résumer les recherches effectuées sur le lien entre le curriculum et la pertinence de l'éducation au regard du développement dans le cadre de l'ODD 4, et créer des implications apparentes pour les politiques et les pratiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ au moins six produits présentés la plateforme du BIE • Examiner, simplifier et résumer les recherches effectuées sur diverses formes d'évaluation, leur coût et leurs conséquences pour l'amélioration de la qualité de l'éducation et de l'efficacité des ressources, et créer des implications apparentes pour les politiques et les pratiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ un produit présenté sur la plateforme du BIE • Réorienter et restructurer la revue <i>Perspectives</i> en tenant compte du mandat principal du BIE et maintenir la production de quatre numéros par an. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le leadership intellectuel du BIE est davantage reconnu ; • La diffusion technique de la formation et des services consultatifs du BIE est améliorée ; • L'accès à des connaissances de pointe dans les domaines de la compétence du BIE est amélioré, en particulier au sein du Réseau mondial du curriculum. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources financières insuffisantes pour appuyer la mise à disposition de connaissances ; • Atteindre un public ciblé peut demeurer problématique surtout dans les zones où la connectivité est médiocre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les efforts de mobilisation de ressources ; • Lier les adresses Internet des membres du Réseau mondial du curriculum à l'adresse Internet du BIE ; • Envisager un partenariat avec Google pour atteindre des zones où la connectivité est médiocre.
<p>2. Renforcer la fonction de centre d'information et d'échanges du BIE (conformément à la cible 4.1 de l'ODD 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la production d'alertes bihebdomadaires en mettant l'accent sur le curriculum, l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation ; • Élargir la collection de curricula en ligne en intégrant 200 nouveaux documents et maintenir le catalogue électronique des documents et publications du BIE (IBEDOCs) en ajoutant au moins 150 entrées en 2016 ; • Commencer la numérisation de la collection des manuels scolaires historiques du BIE en partant des documents catalogués en 2015. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux produits du savoir du BIE est amélioré. 		

<p>3. Renforcer les capacités de gestion des connaissances du BIE (conformément à la cible 4.1 de l'ODD 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la plateforme informatique de manière à conserver et diffuser les connaissances créées et/ou mises à disposition par le BIE de manière plus efficiente et plus efficace. 	<ul style="list-style-type: none"> L'efficacité du BIE en matière de diffusion des connaissances est améliorée. 	<ul style="list-style-type: none"> L'essentiel du contenu du site Web n'est pas disponible dans au moins quatre langues de l'ONU, ce qui peut limiter de façon substantielle l'accès aux contributions clés. 	<ul style="list-style-type: none"> Forger des partenariats et mobiliser des ressources afin d'assurer un site Web multilingue.
<p>4. Améliorer la communication et l'image extérieure sur le site Web du BIE (conformément à la cible 4.1 de l'ODD 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> Achever la migration du site Web du BIE et améliorer le site pour communiquer de manière appropriée sur la vision, les stratégies, les programmes et les initiatives et contributions clés ; Consolider les forums en ligne, les blogs et les médias sociaux utilisés par le BIE pour consulter les responsables nationaux du curriculum (le Réseau mondial du curriculum) et conduire un dialogue technique avec eux (conjointement avec les activités menées au titre du Résultat escompté 1). 	<ul style="list-style-type: none"> Au niveau mondial, la visibilité du BIE et l'accès à ses travaux ainsi que son image sont améliorés. 		

V. Conférence internationale de l'éducation (CIE)

La CIE ayant été ajournée à après 2017, le BIE maintiendra le dialogue avec ses partenaires clés par des canaux virtuels. Ce dialogue sera centré sur la manière d'harmoniser au mieux les curricula nationaux avec l'agenda Éducation 2030. D'autres mécanismes tels que des cours de formation et des services de conseils techniques seront utilisés pour renforcer le dialogue virtuel.

VI. Développement institutionnel et organisationnel (fonction de renforcement des capacités du BIE)

Les efforts pour renforcer la capacité du BIE à fournir des services seront maintenus en 2016 et seront axés sur les difficultés qui menacent de façon importante le développement organisationnel souhaité et, donc, la capacité du BIE à fournir des services. Une attention particulière sera accordée : i) à l'accroissement des contributions volontaires des États membres, à commencer par les membres du Conseil du BIE, ii) à l'organisation d'une réunion des pays susceptibles d'apporter des contributions volontaires au BIE, en dehors des pays représentés au Conseil, iii) au détachement de personnel qualifié, en commençant par des membres du Conseil du BIE, puis en élargissant la base, et iv) à la poursuite de la diversification de la base de partenariats au-delà des États membres.

Activités	Impact escompté	Risques	Atténuation des risques
1. Mobiliser les membres du Conseil du BIE pour qu'ils apportent des contributions volontaires qui serviront à renforcer la capacité du BIE à fournir des services	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 50 points de pourcentage du niveau actuel des contributions volontaires des membres du Conseil du BIE 	<ul style="list-style-type: none"> Les membres du Conseil ne proposent pas de faire des contributions volontaires au BIE et/ou n'augmentent pas leurs contributions volontaires 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir le dialogue avec les contributeurs potentiels
2. Accueillir une réunion des États membres susceptibles d'apporter des contributions volontaires au BIE	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'États membres qui fournissent des contributions volontaires au BIE 		
3. Soutenir les efforts tendant à inciter les États membres à détacher du personnel qualifié	<ul style="list-style-type: none"> Détachement de personnel – au moins deux de niveau confirmé, trois de niveau intermédiaire et trois de niveau inférieur - pour des domaines pour lesquels le BIE a déjà préparé des mandats 	<ul style="list-style-type: none"> Les États membres continuent de ne pas détacher de personnel auprès du BIE 	
4. Soutenir les efforts visant à accroître et à diversifier les partenaires stratégiques du BIE en mettant l'accent sur : <ul style="list-style-type: none"> Le secteur privé Les fondations et les organismes philanthropiques Les institutions spécialisées dans des domaines relevant de la compétence du BIE Les institutions académiques et les instituts de recherche Les réseaux professionnels Les organismes multilatéraux et bilatéraux Les sociétés civiles reconnues par l'UNESCO Le Siège et les bureaux hors siège de l'UNESCO Les instituts et réseaux de l'UNESCO Les organismes des Nations Unies et autres organisations intergouvernementales Les ministères de l'éducation des États membres 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation substantielle du nombre de programmes financés par divers partenaires et/ou exécutés en partenariat avec différents acteurs 		
5. Soutenir les efforts en vue d'instaurer des mécanismes de recrutement économes en ressources	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le nombre de consultants stagiaires et de boursiers seniors 		

VII. Données budgétaires

Annexe 1 ODD 4 et cibles

ODD 4: Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- Cible 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile
- Cible 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire
- Cible 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
- Cible 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- Cible 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
- Cible 4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter
- Cible 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
- Cible 4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous
- Cible 4.b D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement
- Cible 4.c D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement